

ORLÉANS

MARDI 16 JUIN 2015

CREPS PACA
Site d'Aix-en-Provence
Pont de l'Arc - CS 70445
13098 Aix-en-provence Cedex 2
Tél. 04 42 93 80 28
prn@semc.sports.gouv.fr / www.semcsports.gouv.fr



Conception graphique : Anne-Laure CHASSET

TABLE DES MATIÈRES

Éléments d'introduction	6
Partenaires	8
Intervention universitaire « Les publics vulnérables et la pratique sportive »	9
Table ronde 1 « Pour les résidents et les acteurs sociaux, quels sont les bienfaits de la pratique sportive ? »	15
Table ronde 2 « Pour les résidents et les acteurs sociaux, quels sont les bienfaits de la pratique sportive ? »	23
Bibliographie	29

INTRODUCTION

LE DIPS : DISPOSITIF D'INCLUSION SOCIALE PAR LE SPORT, C'EST QUOI ?

Ce projet mené par la DRJSCS Centre-Val de Loire, en collaboration avec les six DDSCS/PP de la région, le comité régional UFOLEP et ses comités départementaux, le comité départemental d'éducation physique et de gymnastique volontaire d'Eure-et-Loir et deux centres équestres du Cher visait à structurer une offre d'activités physiques et sportives (APS) à destination des personnes accueillies au sein des différentes structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) sur l'ensemble de la région.

Un pilotage départemental du dispositif a été souhaité afin de répondre au mieux aux besoins des établissements sociaux et des résidents.

Le colloque territorial « inclusion sociale par le sport » qui a eu lieu mardi 16 juin 2015 marque la fin de l'expérimentation du DIPS mise en place en septembre 2014 sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire.

Objectif principal :

L'objectif du DIPS est de proposer des créneaux sportifs réguliers en direction des personnes accueillies dans l'ensemble des établissements sociaux de la région Centre-Val de Loire et sur l'ensemble des départements pour faciliter leur insertion dans la société et l'accès aux soins.

Enjeux :

Pour les personnes en situation d'exclusion sociale, ce projet expérimental représente une opportunité de :

- Se mettre ou remettre en activité,
- Se reconstruire ou se construire pour certains,
- Retrouver un espace-temps et pouvoir se projeter,
- Reprendre confiance en elles et retrouver l'estime de soi,
- Sortir du cadre habituel (s'évader),
- Créer du lien social,

Et, à terme, pourquoi pas intégrer un club sportif...

Finalement, cette expérimentation doit permettre d'intégrer les pratiques sportives dans l'accompagnement global des personnes vulnérables.

Acteurs associés :

Un groupe de travail territorial a été constitué pour coordonner le DIPS : la DRJSCS, les DDSCS/PP, le mouvement sportif régional, le conseil régional, l'ARS, le comité régional de l'UFOLEP et ses comités départementaux, le comité départemental EPGV 28, etc.

Des groupes de travail départementaux ont été constitués avec les DDSCS/PP, les comités départementaux sportifs, les établissements sociaux impliqués et d'autres partenaires (municipalités, associations caritatives...).

Cette expérimentation n'a pu être menée à bien qu'avec la contribution des directeurs de structures et des équipes socio-éducatives. Aussi, la mise en place d'un tandem travailleur social (de la structure) / éducateur sportif (mis à disposition dans le cadre de cette expérimentation) était la condition *sine qua non* de sa réussite.

Bilan - Résultats :

Depuis sa création, ce dispositif s'est traduit par l'ouverture d'une trentaine de créneaux sportifs hebdomadaires dans près de 50 établissements sociaux de la région, soit près de 300 résidents concernés toutes les semaines.

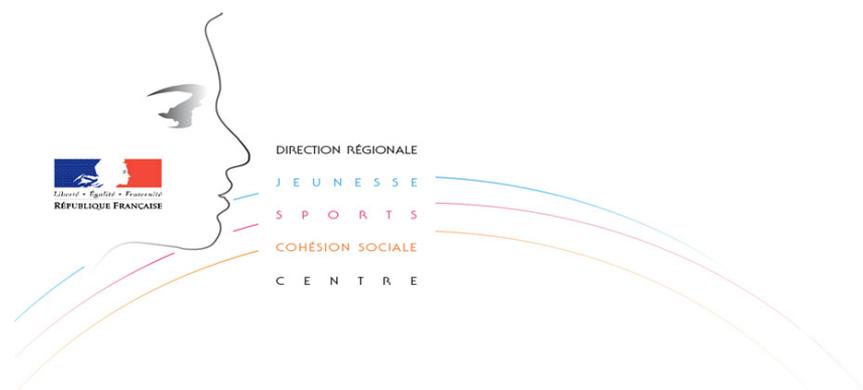
Un bilan plus que positif et une dynamique territoriale visible (au 01/07/2015) :

- Plus de 600 séances sportives,
- 53 établissements sociaux impliqués (d'autres souhaitent aussi rejoindre le dispositif),
- Plus de 30 créneaux hebdomadaires,
- Près de 800 résidents qui pratiquent,
- Environ une dizaine d'éducateurs sportifs,
- Plus de 1 500 participations aux séances sportives...

Pour plus d'informations, consultez le site de la DRJSCS Centre-Val de Loire :

<http://www.centre.drjscs.gouv.fr/spip.php?article493>

en PARTENARIAT AVEC :



La journée d'étude « Le sport, un outil pour l'inclusion sociale ? » vise notamment la mise en lumière des enseignements tirés du DIPS après un an et demi d'existence. Il est apparu naturel de donner la parole aux différents acteurs qui prennent part à cette expérimentation.



INTERVENTION UNIVERSITAIRE

*Monsieur François LE YONDRE
Sociologue du sport*

« LES PUBLICS VULNÉRABLES ET LA PRATIQUE SPORTIVE ? »

Problématique générale :

« Le sport, facteur d'inclusion sociale » ? François LE YONDRE dévoile les présupposés et les implications de cette assertion. Manifestement bienveillantes, les politiques et actions de terrain qui en découlent peuvent aussi se révéler stigmatisantes. De fait, il convient que les professionnels questionnent les objectifs et la mise en œuvre des dispositifs conçus pour les personnes en difficulté. Alors, comment user du sport comme outil d'inclusion et d'insertion sociales ? Et quels effets en attendre ?

François LE YONDRE travaille depuis dix ans sur la question du sport comme outil d'insertion et explique qu'au départ il a plutôt été confronté à des portes qui se refermaient.

Le sport en soi, indique-t-il, ne va ni inclure, ni intégrer, ni redynamiser, ni produire forcément quelque chose de positif. En effet le sport crée également de la tricherie, de l'exclusion, de la stigmatisation.

La sociologie relève trois postures sur le sport : Une première, le sport vertueux : une représentation un peu fantasmée du sport qui produirait des bienfaits en termes sanitaires.

Une seconde complètement opposée, qui considère que le sport n'est que violence et ne produit que de l'exclusion : glorifiant la concurrence entre les individus à travers l'idée de record, le sport diffuse les valeurs qui sont celle du capitalisme. Il met en concurrence les individus et les place dans des situations parfois anxiogènes sur le plan individuel. Cette vision est extrêmement radicale, trop systématique et trop définitive. Même si il est vrai que le sport a quelque chose de politique : faire faire du sport est un acte politique. Il est illusoire de croire

que le sport est politiquement neutre. Il met le corps en jeu. Et faire faire du sport à quelqu'un c'est l'envoyer dans un type de rapport social, un type de rapport à l'autre, un rapport avec son propre corps, un rapport à lui-même, ce qui est fondamentalement politique.

- Une troisième posture, à laquelle François LE YONDRE est plus sensible, considère que le sport peut être intéressant mais de façon conditionnelle. Il a des vertus qui s'enseignent, se retiennent, se travaillent. De façon conditionnelle donc, le sport pourrait apporter des bienfaits sur le plan de l'inclusion, par exemple, pour des personnes en grande difficulté. L'outil sportif ne peut pas être utilisé de façon complètement aveugle, mais il est un outil intéressant.

L'individu est activé corporellement dans un espace de valeurs qu'il va intégrer, incorporer et adopter.

Il s'agit alors de savoir dans quelles conditions pédagogiques, sociologiques, il est possible de faire en sorte que le sport produise des effets positifs sur un individu qui est en difficulté. L'individu est activé corporellement dans un espace de valeurs qu'il va intégrer, incorporer et adopter. Activer sportivement le corps d'un autre comporte une dimension politique : c'est participer à la formation de l'individu, à sa socialisation en passant par son corps. C'est donc une question de pouvoir. Pour Michel Foucault, précise François LE YONDRE, le pouvoir c'est conduire des conduites.

Conduire les conduites c'est ce qui se passe dans une relation horizontale quand on sensibilise, quand on stimule en passant par le corps de l'individu. Faire faire du sport à un individu pour qu'il prenne du plaisir et qu'en s'investissant il redevienne autonome, plus responsable de lui-même, ou qu'il progresse dans un

compartiment ou un autre, c'est essayer de le stimuler de façon à le transformer. Formuler des objectifs dans un travail sur le sport doit se faire d'une façon relativement mûrie, réfléchie, consciente. Il arrive de concevoir des projets d'une façon extrêmement bienveillante tout en relayant des injonctions qui sont assez pesantes pour les individus auxquels on s'adresse.

Rendre plus autonomes les individus, les amener à retrouver des réflexes d'hygiène, à redevenir responsables d'eux-mêmes

Quelle forme de sport proposer ? Lors des stages à destination des personnes en difficulté, les sports proposés sont presque toujours des sports d'endurance, de la musculation, de la natation, de la course à pied. C'est ce que Monsieur LE YONDRE appelle des sports apolliniens (mesure par l'effort, la répétition, la dureté, la douleur), par opposition aux sports dionysiaques qui se caractérisent plutôt par la sensibilité, la légèreté, la progressivité. Ces sports sont choisis à partir d'objectifs très précis qui sont de rendre plus autonomes les individus, les amener à retrouver des réflexes d'hygiène, à redevenir responsables d'eux-mêmes.

Cela laisse supposer que l'on estime que les chômeurs de longue durée ne sont ni autonomes, ni propres, ni responsables d'eux-mêmes et que leur situation de chômage s'explique par tout cela. Ces choix de pratiques sportives relaient des représentations « stigmatisantes » de ce public. D'un côté il y a une intention très bienveillante : utiliser le sport pour aider, mais en mobilisant des évidences intégrées sans forcément les questionner. C'est participer aussi d'un traitement politique du chômage qui met l'accent sur la responsabilité individuelle plutôt que sur les responsabilités collectives et les déterminants économiques du chômage.

Une intention très bienveillante, mais qui mobilise des évidences intégrées sans forcément les questionner

Cette pratique politique a quelque chose de stigmatisant qui n'aide pas toujours les chômeurs eux-mêmes. Cette forme de traitement du chômage -utiliser le sport pour aider les chômeurs à s'en sortir- paraît à la fois très bienveillante et très singulière. Cela correspond en fait à une tendance politique très forte qui est celle des politiques d'activation qui se sont généralisées depuis une dizaine d'années en Europe. En choisissant le sport, d'une façon évidemment bienveillante, avec des intentions qui sont toujours très louables, finalement nous sommes aussi nous-mêmes animés par des évidences et nous participons parfois à relayer des politiques avec lesquelles nous n'adhérerions pas complètement si nous les formulions telles quelles.

Il existe aussi des programmes animés par des convictions politiques en matière de sport, prenant le contre-pied du dominant sportif, disant que la compétition à outrance, l'argent drainé, les rapports entre les individus, est un modèle dominant qui ne convient pas. Ces programmes visent à construire le dispositif à l'aune de ce qui est considéré comme utile pour les individus. Que faire de ce modèle dominant du sport, de ce sport omniprésent, qui est en nous et également chez les individus auxquels on va s'adresser ? Il ne faut pas reproduire le modèle compétitif et donc proposer une autre forme de sport. Comment transformer une activité vers un public, un contexte et des objectifs fondamentalement différents, qui ne sont pas d'ordre compétitif, de l'ordre du record, du rendement corporel, etc. ? La question : « que fait-on du modèle dominant » que les individus ont aussi en tête- se pose différemment selon les publics. De plus, très souvent, les objectifs sont trop ambitieux et jamais atteints.

Pourquoi fixer des objectifs existentiels pour des individus déjà en difficulté ?

Par conséquent Monsieur LE YONDRE conseille de ne pas se fixer d'objectif à part celui que chacun se fixe dans la vie quotidienne. Quand chacun fait du sport, nous ne nous fixons pas l'objectif de devenir plus autonome, plus responsable de soi-même, etc. Faire du sport c'est prendre du plaisir, passer du bon temps, ce sont des objectifs très peu ambitieux et pas existentiels. Pourquoi fixer des objectifs existentiels pour des individus déjà en difficulté ? Il faut peut-être commencer par leur proposer du bien-être, de l'épanouissement et que dans la rencontre occasionnée par l'activité sportive l'échange émerge, et qu'ensuite on puisse fixer des objectifs un peu particuliers à chacun.

L'entre-soi, entre renforcement du stigmaté et bien-être ensemble

La dernière question est de savoir ce que l'on peut attendre du sport et dans quelles conditions il peut produire quelque chose de positif. La réponse va être particulière à chaque cas mais des tendances se dégagent. Est-il pertinent ou pas de réunir les individus entre eux, entre personnes qui présentent des problématiques identiques ? Il a été constaté que l'entre soi présente un risque qui est le renforcement du stigmaté ; mais il présente l'intérêt de se sentir beaucoup mieux une fois ensemble car on ne se distingue plus des autres par sa problématique. L'identification catégorielle laisse la place à l'identification relationnelle : celui qui est bon dans un sport et moins dans l'autre, celui qui est drôle...

Donc souvent l'entre-soi est particulièrement bien vécu par les individus qui sont dans des situations similaires. Un dernier effet positif que François LE YONDRE a pu observer de façon récurrente c'est l'effet positif d'une pratique régulière et à long terme : la « re-routinisation ». Pour des individus dans des situations difficiles, il y a un effet positif lorsque la pratique sportive est régulière, lorsqu'on peut l'anticiper et lorsqu'elle produit des sensations corporelles qui vont enfin varier. Une sorte d'agenda corporel se met en place qui contrecarre la constance des sensations corporelles.

Routine, agenda corporel, temporalité commune

Arriver à se projeter dans le temps, et arriver à projeter son corps dans un enchaînement de sensations corporelles que l'on peut anticiper, c'est accéder à une nouvelle routine au sens positif du terme et qui finit par être rassurante. Ce qui angoisse c'est de n'avoir rien d'écrit sur l'agenda, de n'avoir rien fait et de sentir corporellement que l'on n'a rien fait. Donc la pratique sportive, quand elle est régulière, à long terme, à cet effet positif de réintroduire l'individu dans une temporalité commune qui est la temporalité que nous avons tous et dans laquelle notre corps vit d'une façon variable et anticipable.

Repères : François LE YONDRE

Maître de conférences à l'UFR APS, université Rennes 2.

Chercheur en sociologie du sport.

Membre du Laboratoire Violences Identités Politiques et Sports (VIP&S).

Expert scientifique pour les revues «Sport et sciences sociales» et «Sport et citoyenneté».

Responsable de la Licence Éducation et Motricité.

Quelques références...

LE YONDRE François. *Les chômeurs et le sport : des catégories et des hommes, approche sociologique du sport face au chômage : instrument disciplinaire ou support de tactiques identitaires. Des catégories sociales en jeu.* (Sarrebuck : Éditions universitaires européennes) 2010

LE YONDRE François. « Du sport pour les assistés : libération ou disciplinarisation des corps », In GASPARIANI William (dir.), TALLEU Clotilde (dir.). *Sport et discriminations en Europe : regards croisés de jeunes chercheurs et de journalistes européens.* (Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe, 2010).

LE YONDRE François, RENEAUD Jean-Nicolas. « L'impact de la guerre sur le sport : Introduction », In ROBENE Luc (dir.). *Le sport et la guerre : actes du colloque organisé par l'Université de Rennes 2 aux Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan en octobre 2010.* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013).

LE YONDRE François. « Le sport face au chômage de longue durée: une forme paradigmatique de l'État social actif ? ». In BOUCHER Manuel (dir.). *L'Etat social dans tous ses états : rationalisations, épreuves et réactions de l'intervention sociale.* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014).

LE YONDRE François. « Le renversement médiatique du stigmat. De l'ombre à la lumière, du rmiste au héros sportif. » In TERRET Thierry (dir.). *Pratiques sportives, genre et vulnérabilité sociale.* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014).

LE YONDRE François. « Après le stage de sport, «que vais-je devenir ?» La vulnérabilité iatrogène des chômeuses sportives ». In TERRET Thierry (dir.). *Pratiques sportives, genre et vulnérabilité sociale.* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014).

LE YONDRE François. « La redynamisation des chômeurs par le sport: une disciplinarisation genrée ? » In TERRET Thierry (dir.). *Pratiques sportives, genre et vulnérabilité sociale.* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014).

Sources DGCS, SDFE, DPJJ, DAP.

- En France, 8,6 millions de personnes vivent avec moins de 964 euros par mois ;
- 400 000 Français sont tombés dans la pauvreté entre 2009 et 2010 (+0,6 point) ;
- près de deux nouveaux pauvres sur trois sont des enfants de moins de 18 ans (leur taux de pauvreté en 2010 atteint 19,6 %, soit une hausse de 1,9 point entre 2009 et 2010) ;
- les inactifs contribuent fortement à l'augmentation du nombre de personnes en situation de pauvreté en France. Entre 2009 et 2010 plus d'un nouveau pauvre sur six est un adulte inactif (non retraité et non étudiant), un nouveau pauvre sur dix est un retraité ;
- un français sur cinq déclare avoir renoncé à des soins pour des raisons financières. En 2008, sur les douze derniers mois, il s'agit de 15,4 % de la population adulte.
- 3,5 millions de personnes sont mal-logés ;
- 150 000 personnes vivent dans la rue ou dans des structures d'hébergement ;
- 800 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire faute de pouvoir simplement se nourrir ;
- d'après l'enquête des revenus fiscaux et sociaux de 2010 pilotée par l'INSEE, les femmes représentent 54,5 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et 71,8% des pauvres de plus de 75 ans sont des femmes. Les femmes se situant dans les tranches d'âge intermédiaires constituent la quasi-totalité des cheffes de familles monoparentales et un tiers d'entre elles (34,5 % en 2010) se situent en dessous du seuil de pauvreté ;
- 67 050 personnes écrouées au 1^{er} novembre 2013 au sein de 190 établissements pénitentiaires (dont 3, 3% de femmes) ;
- la durée moyenne d'incarcération est de 9,9 mois et l'âge moyen est de 34 ans.
- en 2013, au 31 septembre, 117 803 jeunes sous main de justice sont suivis par la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse).

Les acteurs de l'expérimentation s'attachent ici à identifier la plus-value de la pratique sportive pour chacun : éducateurs sportifs, travailleur sociaux, chef d'établissements, etc. Ils identifient les effets produits au sein de la structure, analysent les impacts et bienfaits pour les résidents, les difficultés rencontrées, les améliorations possibles du dispositif. Les intervenants proposent aussi des perspectives d'optimisation des dispositifs et actions d'inclusion sociale.



TABLE RONDE 1

« Pour les résidents et les acteurs sociaux, quels sont les bienfaits de la pratique sportive ? »

Benoît COLLIOT, éducateur sportif de l'UFOLEP 18
Tewfek YOUYOU, chef d'établissement de Solidarité accueil 36
Elsa HILLION, intervenante sociale du CADA Adoma 45
Sophie BEAUTÉ, présidente et éducatrice sportive de l'Association hippique de La Forest 18
Hervé PELLETIER, délégué départemental de l'UFOLEP 28



FOCUS

« BIENFAITS DE LA PRATIQUE SPORTIVE »

Monsieur Yassine BAKHALLOU – professeur de sport - DRJSCS du Centre, s'est penché sur le contenu plutôt que sur le terme utilisé (inclusion, intégration). L'idée de la présentation est de montrer l'évaluation du dispositif. Fin 2013 une enquête a été envoyée à l'ensemble des établissements sociaux de la région. Seules une dizaine de réponses étaient attendues, et en fait 26 associations sociales y ont répondu. Le travail a d'abord commencé avec l'UFOLEP. L'EPGV 28 et les centres équestres ont intégré le dispositif par la suite.

Le projet a été monté pendant l'année 2014. Les éducateurs ont été formés, 5 postes d'éducateurs ont été créés.

À ce jour ce dispositif concerne plus de 50 établissements sociaux sur la région, sur les 6 départements. Au fur et à mesure, des établissements intègrent le dispositif. L'objectif initial était le bien-être psychique, corporel, la redynamisation corporelle, avec un objectif d'autonomie, de responsabilisation. Le but était également de permettre aux personnes de sortir, de trouver un espace-temps, un cadre et voir comment les intégrer dans des clubs pour celles qui le souhaitent.

Depuis septembre 2014, 518 séances sportives ont eu lieu, soit environ 20 séances par semaine. 10 éducateurs sportifs agissent sur tout le territoire et les 5 activités les plus pratiquées sont les activités d'entretien, activités d'adresse, sports collectifs, activités ludiques, marche et marche nordique. La majorité des séances s'est déroulée hors de l'établissement avec la problématique des équipements sportifs.

Une séance sportive DIPS dure environ 1h30, à l'extérieur avec la présence obligatoire d'un travailleur social. Les établissements majoritairement concernés sont les CHRS,

CADA, pensions de famille, accueils de jour. Les séances inter-établissements sont préconisées pour leur richesse en termes d'échanges et de partage, mais ne sont pas forcément possibles. 644 résidents ont pratiqué une activité sportive, 65% d'hommes et 35% de femmes, soit 3370 participations, ce qui représente à peu près en moyenne 10 personnes par séance.

Une enquête de satisfaction a été envoyée aux établissements à la fin de l'expérimentation et deux tiers ont répondu, ce qui permet de donner une tendance. Les difficultés : peu ou pas de pratiquants, difficultés à mobiliser les usagers, différence de niveau, barrière de la langue, manque d'équipements, peur, appréhension, tenue inadaptée. Points positifs et progrès : adaptation de la tenue sportive, autonomie, confiance en soi, motivation, meilleure participation. Aucune activité n'avait été définie, c'était pluridisciplinaire, ce sont les bénéficiaires qui choisissent l'activité de la fois suivante. Le bilan côté résidents est plutôt négatif car ils venaient pour faire du sport et non pas pour noter l'activité. Il faudra peut-être prévoir des temps d'échanges avec les usagers. En collaboration avec le CROS Centre, le dispositif « inscris-toi dans un club » a été mis en place : une aide financière de 100 € maximum a permis l'accès dans un club pour ceux qui le souhaitaient. Il y a eu 14 bénéficiaires mais il y a eu un manque d'information sur cette aide, ce qui fait que le dispositif n'a pas fonctionné comme souhaité.

Le DIPS a permis d'améliorer les relations entre les résidents et l'équipe socio-éducative, et entre les résidents entre eux. Cela a permis de créer des activités extérieures innovantes, en dehors du dispositif, et d'organiser des activités extra-sportives.

Les travailleurs sociaux notent des liens plus souples, des postures différentes, une amélioration de la dynamique de travail. Le sport

est un outil pédagogique, ce qui est nouveau, et un outil d'accompagnement individuel, d'où l'amélioration des relations qui permet aussi cette facilité. Les résidents notent un bien-être psychique, une amélioration du sommeil, de la détente, de l'estime de soi, de la confiance en soi, du bien-être psychologique, et un intérêt plus grand porté à l'apparence, une meilleure condition physique, la redynamisation corporelle.

Les résidents ne notent pas d'impact sur les autres démarches d'insertion mais on observe tout de même une amélioration des pourcentages individuels dans des domaines tels que l'apprentissage de la langue, la création de liens, le développement de la communication. Les activités qui intéressent les établissements sociaux sont les 5 activités mentionnées précédemment : les sports collectifs et les activités de coopération, le sport de nature qui est un vrai levier de l'inclusion sociale car il conduit à sortir du cadre habituel, à découvrir des paysages et des lieux différents.

Les pistes d'améliorations proposées sont la mise à disposition des équipements sportifs, afin de permettre des séances inter-établissements et d'avoir un groupe plus étoffé ; des activités pendant les vacances scolaires pour éviter de couper ; favoriser les échanges inter-structures mais aussi, au-delà du DIPS, permettre à ce public de faire autre chose. Le DIPS a permis la redynamisation corporelle de la personne ou d'un groupe, de la mobilité, de la confiance en soi, adhésion dans les clubs sportifs.

Pour finir, la totalité des associations a répondu qu'elles souhaitaient poursuivre le DIPS. Monsieur Yassire BAKHALLOU espère que ce sera vraiment pérennisé. Il ne souhaite plus parler d'expérimentation mais de poursuite et de pérennisation, dès septembre, et continuer avec d'autres acteurs sportifs éventuellement qui souhaitent entrer dans le dispositif.

SYNTHÈSE

DE LA TABLE RONDE

Monsieur Tewfek YOUYOU – Chef de service l'association « Solidarité accueil 36 », présente son activité de chef de service dans le domaine de l'accueil, du logement, de l'hébergement et de l'insertion, pour une maison relais. Le dispositif est principalement situé au CHRS et à la maison relai. Pour lui, la plus-value du DIPS a été de voir sous un autre angle la question de la réinsertion sociale. Habituellement la question de la réinsertion sociale est surtout pensée sur le domaine de l'accès au logement et de l'emploi, et la réflexion n'avait jamais été menée sur la réinsertion sociale à travers le sport. Une réelle activité de réinsertion sociale a ainsi été créée, ce qui est une vraie évolution. On est passé d'une réflexion de l'insertion sociale par l'emploi et le logement à une réflexion sur la qualité de la vie. Les usagers peuvent penser à autre chose. Le sport permet de les stimuler.

Monsieur Tewfek YOUYOU explique qu'il y a une difficulté pour le public en maison relai et que l'éducateur sportif, la directrice, les intervenants sont disponibles et sont capables de personnaliser les activités en fonction des difficultés du groupe. La solution est donc plus dans la relation entre l'établissement et l'UFOLEP qui est source de propositions pour adapter leurs activités. Lorsqu'il parle de difficulté il parle d'un public avec un parcours difficile : personnes sortant de détention, femmes victimes de violences, SDF... ce qui rend compliqué l'accès au droit commun. Il espère que tout l'investissement mis en termes de temps de travail, ces colloques, ces interventions et ces échanges permettront de promouvoir et de pérenniser ces actions.

Monsieur Benoit COLLIOT – Educateur Sportif, UFOLEP Cher, présente l'UFOLEP, fédération multisports dotée d'une vocation sportive et éducative. L'UFOLEP mène entre autres, des actions sportives en partenariat avec des collectivités territoriales, des organismes privés ou autres.

Benoit COLLIOT présente le dispositif mis en place pour le Cher où trois créneaux d'activités sportives sont proposés chaque semaine. Le mardi matin est plus consacré aux activités de pleine nature : activités de randonnée, de course d'orientation. Le mardi après-midi est axé sur le multisport avec du renforcement musculaire et des activités collectives. Des sports collectifs sont pratiqués le vendredi matin dans un gymnase avec l'ensemble des publics.

Dépasser le manque de pratique sportive, et prendre plaisir

Il a fallu organiser les séances pour que les différents publics –CHRS ou autres- prennent plaisir à pratiquer. L'éducateur sportif explique que les difficultés viennent du fait que le public est composé de personnes ayant peu l'habitude de pratiquer des activités physiques. Il faut faire oublier ces difficultés associées à la pratique sportive et trouver comment prendre plaisir à l'activité sans être des sportifs aguerris. Interrogé sur l'accès aux activités des personnes en situation de handicap, il relate comment, à l'occasion d'une activité de randonnée, le groupe a réduit le parcours de façon à progresser tous ensemble, en s'adaptant au rythme d'une personne qui peinait à avancer.

Des activités sur le département sont mises en place pendant l'été, une fois par semaine, pour assurer la continuité entre la fin de

l'expérimentation au 30 juin, et l'amorce de la nouvelle début septembre. La création d'une association pluri-sports est envisagée pour permettre à des personnes n'étant plus dans des structures sociales de poursuivre des activités sportives et la recherche de partage, de plaisir et de convivialité.

Madame Sophie BEAUTÉ - présidente de l'association hippique La FOREST 18, explique que son association existe en marge d'un établissement professionnel. Un des objectifs de l'association est de permettre la pratique individuelle de l'équitation à des publics qui en sont exclus. Selon les personnes, la pratique de l'équitation peut être perçue de façons très différentes. Les représentations que les gens se font de l'animal entrent aussi en jeu. C'est-à-dire que certains ont peur, ne savent pas comment se comporter avec un cheval puisque c'est un animal qui a un comportement et des fondamentaux très différents des nôtres.

Construire une relation de confiance et de respect, maîtriser l'expression de ses émotions, adopter une gestuelle...

Le public concerné rassemblait des jeunes de 18 à 25 ans, assez sportifs, en majorité des hommes. L'équitation, comme d'autres sports, nécessite de l'équilibre, de la coordination, du tonus musculaire mais il faut également construire une relation de confiance et de respect, maîtriser l'expression de ses émotions, adopter une gestuelle qui permet de s'adapter au langage cheval. À partir de la relation avec l'animal certaines choses peuvent être réinvesties dans les relations humaines.

Il est nécessaire que le travailleur social soit présent pendant toute la séance, et impliqué dans l'activité. La seule difficulté est le turnover

des participants : certains ont des obligations qui les empêchent parfois de venir à la séance. Il faudrait donc une organisation qui leur permette de venir à toutes les séances.

Monsieur Hervé PELLETIER - Délégué départemental UFOLEP Eure et Loir, présente l'UFOLEP comme une fédération sportive qui se veut agissante dans la société d'aujourd'hui, et dont l'un des objectifs est de « mettre le sport au service de l'homme et contribuer à son épanouissement, son bien-être et son insertion dans la société d'aujourd'hui. » Cet investissement dans le sport en tant qu'outil d'inclusion sociale n'est donc pas quelque chose d'extérieur à cette fédération puisque des champs d'intervention existent déjà dans d'autres domaines auprès de publics en situation de handicap.

Avec le DIPS, la double difficulté a été, d'une part de travailler avec des structures que l'UPOLEP ne connaissait pas. Elles ont leurs propres objectifs et leur propre fonctionnement, qui ne sont pas ceux du réseau sportif ; et d'autre part, de travailler avec un public particulier, qui estime que cette heure de sport ne va pas changer la face du monde pour lui. Alors qu'au minimum, le sport permet d'évacuer les soucis (emploi, hébergement).

Pour cela les travailleurs sociaux des structures, les éducateurs sportifs tiennent un rôle primordial. L'éducateur sportif est performant quand il est capable de se fondre dans le groupe, et de s'adapter pour proposer des activités qui correspondent à la demande. Il ne faut pas chercher la performance sportive : le but, souligne Hervé PELLETIER, est de faire passer un message au travers de l'activité qui va être proposée.

Faire passer un message au travers de l'activité

Comment parfaire le dispositif ? Un premier domaine d'amélioration concerne les relations entre les acteurs : structures sportives intervenantes, établissements sociaux, éducateurs sociaux, éducateurs spécialisés. Un second se rapporte au niveau matériel, avec plus d'installations sportives disponibles. Enfin, l'amélioration serait aussi de sortir les groupes de l'entre-soi, de faire en sorte que l'action se déroule dans des structures extérieures, qu'elle évolue vers l'extérieur tout en gardant les objectifs initiaux.

Tout tient dans l'approche des accompagnants

Madame FLEURY, membre du public – éducatrice à l'Astrolabe 41 explique que sa structure accueille des femmes victimes de violences. Elles arrivent très souvent avec quelque chose d'anesthésié au niveau du corps, et sont un peu bloquées au niveau de la pensée. Cette notion de découverte de sports, sports qui ne correspondent pas à priori à ce qu'on pourrait proposer à des femmes, leur a permis de découvrir que l'expérimentation n'est pas forcément dangereuse. Cela leur a permis de découvrir autre chose et de se penser autrement.

Découvrir autre chose et se penser autrement

Elles arrivent à avoir d'autres instruments de mesure : par rapport non seulement au groupe et au sport, mais aussi par rapport à ce qui les entourent socialement parlant. Aucun objectif n'est donné à la pratique du sport. Le travail des éducateurs sportifs est de créer

des ponts autour des séances sportives afin que les femmes aillent un peu voir ailleurs ce qui se passe. Le sport en soi n'est pas une fin, il est éventuellement l'ouverture vers d'autres choses.

Monsieur François LE YONDRE – Sociologue du sport, estime que les activités en soi ne sont rien. Chacune peut être appréhendée de façons différentes. Les sports individuels peuvent faire l'objet d'une approche collective, et inversement, les sports collectifs peuvent faire l'objet d'une approche individuelle. Tout tient dans l'approche que les accompagnants en ont. Le sport n'est rien en soi et n'apporte rien en soi, et chaque discipline n'apporte rien de spécifique en soi.

Madame Elsa HILLION – intervenante sociale au CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) à Ingré, explique que le CADA fait partie d'une structure nationale appelée ADOMA, qui travaille par l'insertion par le logement auprès des demandeurs d'asile, les gens du voyage ou d'autres personnes en difficulté sociale. Madame Elsa HILLION a repris le projet autour du DIPS en cours à la suite d'un collègue qui s'en occupait avec l'UFOLEP 45. Il a fallu solliciter les résidents, rappeler la régularité et finalement à force de persévérance, une dizaine de personnes vient d'elle-même pratiquer des activités collectives. Elles ont ainsi pu développer des valeurs telles que la solidarité, le respect, la fraternité. Par rapport au public des demandeurs d'asile la notion de plaisir n'est pas forcément innée. C'est une découverte par le sport de prendre du plaisir ensemble, partager un bon moment. Ce créneau d'une heure par semaine permet de s'évader et d'oublier un petit peu le quotidien ou le passé qui pèse. Un certain dynamisme s'est également installé au niveau

des intervenants sociaux par ces séances hebdomadaires qui ont suscités de l'intérêt auprès des autres résidents qui sont venus en tant que spectateurs. Cependant, des difficultés ont été rencontrées au niveau du manque d'espace et d'infrastructures sportives adaptées pour faire les séances hebdomadaires.

Madame Fanny RIABOFF – Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » du ministère chargé des sports. Le terme d'inclusion vient de démarches politiques de l'Europe qui voulait changer sa façon de lutter contre les exclusions. Pour avoir un regard plus dynamique, on ne lutte plus contre les exclusions mais pour l'inclusion sociale, l'idée étant vraiment de tous se mélanger quelles que soient les difficultés, les origines. L'idée de faire l'inclusion sociale par le sport serait, très schématiquement, de faire faire du sport à des gens en difficultés et à un public ordinaire qu'on peut retrouver en club, faire du sport tous ensemble.

Le projet d'inclure est donc de travailler sur le collectif plutôt que sur l'individu qui est en dehors.

Monsieur François LE YONDRE – Sociologue du sport, indique qu'auparavant on parlait beaucoup d'insertion ou d'intégration. L'idée était de faire entrer l'individu dans le corps social en l'assimilant, en construisant sa similitude avec les autres, en travaillant sur ce qu'il était pour l'insérer, l'intégrer. L'inclusion relève d'un changement de perspective car il s'agit non plus de travailler sur l'individu mais plutôt sur les frontières, en les élargissant, pour faire en sorte que cet individu différent soit dedans. Dans ces frontières il y a une multiplicité d'ensembles d'individus. Le projet d'inclure est donc de travailler sur le collectif

plutôt que sur l'individu qui est en dehors. Le travail à faire par l'individu n'est pas un travail pour « redevenir normal » mais pour son plaisir et son épanouissement.

Un site internet dédié à l'inclusion sociale par le sport

<http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/>

Le Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » (PRN SEMC) a lancé la première plateforme internet dédiée à l'inclusion sociale par le sport.

Cette réalisation a été rendue possible grâce à la mobilisation d'un groupe national interministériel qui s'est engagé à œuvrer pour le développement des activités physiques et sportives (APS) comme facteur d'inclusion sociale des personnes vulnérables. Le site internet réunit ainsi les compétences et les expertises de la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN), de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), du service des droits des femmes (SDFE) et du ministère de la justice (DAP et DPJJ) et du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Le projet a par ailleurs bénéficié du soutien de la Fondation du sport français.

En visant la promotion d'une offre d'activité physique et sportives (APS) vers les personnes en situation de vulnérabilité ou d'intégration sociale, ce guide et les clips vidéo l'accompagnant, s'intéressent à une des priorités des ministères sociaux : la lutte contre les inégalités sociales. Aussi, ce guide vise à accompagner les services de l'État, les acteurs du champ sportif, du champ social et les collectivités territoriales dans une mise en œuvre partenariale des politiques publiques relatives à l'utilisation des APS comme un outil d'inclusion sociale des personnes vulnérables.

Car au travers du développement des APS, c'est tout à la fois :

- la remobilisation individuelle
- la reconstruction de liens sociaux
- la prise en charge sanitaire
- l'accès aux dispositifs de droits communs des publics bénéficiaires, qui est visé.

Le site internet propose donc :

- des ressources techniques
- des ressources méthodologiques nécessaires au montage de projet
- des exemples d'expériences
- des clips-reportages
- des interviews d'acteurs

Cette table ronde questionne la place de ces publics dans les priorités. En quoi l'ouverture à des publics non traditionnels constitue-t-elle une nouveauté pour le monde du sport ? Et inversement, en quoi l'utilisation des APS est-elle une nouveauté dans les établissements sociaux ? Il s'agit d'analyser les représentations, les limites, les freins et les volontés. Au-delà, les acteurs qui ont participé à la mise en œuvre du DIPS étudient les moyens de poursuivre cette expérimentation ; sa pérennisation dépend des moyens financiers mobilisables et des perspectives de modélisation et d'essaiage.



TABLE RONDE 2

« Existe-t-il une place dans le monde du sport pour tous les publics ? »

Sylvie HIRTZIG, Directrice JS de la DRJSCS Centre - Val de Loire
Adil ELOUADEHE, DTN Adjoint de l'UFOLEP
Jean-Louis DESNOUES, Président du CROS Centre
Fanny RIABOFF, Chargée de mission du PRN SEMC
Delphine DORLENCOURT, Chargée de mission URIOPSS

Madame Fanny RIABOFF – CREPS - Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » du ministère chargé des sports travaille depuis près de 3 ans sur les projets d'inclusion sociale par le sport. Un groupe national de travail sur l'inclusion sociale par le sport a éclos depuis mai 2012, ce qui a fait l'objet d'un site internet et des clips vidéo. Le Pôle ressources a pour objectif d'outiller ses collègues qui travaillent sur le territoire pour les aider à développer ce type de projet. Fanny RIABOFF a un rôle d'accompagnement méthodologique et modélise ensuite le projet. Elle a bien noté qu'il y a des questions relatives à la pérennisation et entend bien le message du problème du financement.

L'évolution se fait depuis 2012. Au départ il n'y avait qu'une région et 3 départements repérés. Actuellement cela touche 9 régions et 4 départements. Elle précise les termes : région quand tous ses départements sont concernés. Le département l'est quand la région n'est pas investie totalement. Ces projets ont été financés par plusieurs acteurs différents, dont le, CNDS (Centre national pour le développement du sport), l'ARS (Agence régionale de santé), les Conseils généraux. Les collectivités territoriales sont propriétaires des équipements sportifs et il faut donc se tourner vers elles lorsqu'on rencontre des problèmes d'équipements. Il y a cependant un grand absent qui est également un bénéficiaire de ce genre de dispositif, c'est la cohésion sociale. Les structures elles-mêmes, qui souvent accueillent les bénéficiaires, n'aident pas beaucoup financièrement alors que ces projets sont proposés comme un outil complémentaire.

Ce sont des projets qui mobilisent beaucoup d'acteurs du champ social et du champ sport. Ce qui suppose de consacrer du temps aux échanges car les gens impliqués ne se connaissent pas, ou mal. Ils ne connaissent pas

leur réalité professionnelle, ils ont besoin de temps pour comprendre ce qu'il est possible de faire. L'objectif ambitieux du départ d'emmener les gens dans les clubs est actuellement un échec. Arriver dans un premier temps à faire communiquer les gens entre eux, prendre du plaisir, avoir envie de se lever le matin, de venir pratiquer est déjà beaucoup. Pour autant, le travail de réseau avec les clubs doit être maintenu afin de leur permettre d'y accéder s'ils en ont envie.

Monsieur Jean-Louis DESNOUES – Président du Comité régional Olympique et Sportif, explique que le CROS est un organe déconcentré et décentralisé du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) qui fédère 73 disciplines sportives différentes, ce qui représente environ 8000 associations sportives en région Centre, 3000 emplois et 1500 équivalents temps-plein, et 100 000 bénévoles qui sont la force motrice du mouvement sportif en région Centre.

L'inclusion se fait déjà depuis toujours mais à l'initiative de personnes ou par opportunité car le club peut être à côté d'un établissement et dans ce cas des relations se nouent. Dans l'ADN du sport il y a cette notion de solidarité, d'inclusion. Parfois les initiatives portées s'arrêtent faute de moyens financiers. Jean-Louis DESNOUES pense que le rôle de l'État c'est surtout de permettre des initiatives, de développer un certain nombre de pratiques, et de les soutenir pour qu'elles puissent se pérenniser. Le CROS est là pour porter témoignage d'un certain nombre d'initiatives, car les services de l'État ne sont pas seuls en la matière. Ces initiatives intéressantes permettent aussi de diversifier la pratique et d'optimiser un certain nombre de moyens au niveau des éducateurs, des salles de sport ou des

établissements. On observe des collaborations inter-ligues sur des dispositifs, surtout pendant l'été où des semaines sportives sont organisées dans des territoires ruraux, et où des pratiques sportives diversifiées sont proposées.

Monsieur Jean-Louis DESNOUES donne quelques chiffres afin de montrer le travail restant à faire. Sur 2 500 000 habitants en région Centre, environ la moitié, soit 1 250 000 déclarent pratiquer une activité physique et sportive régulière. Sur ces 1 250 000 seuls 625 000 sont licenciés. Vu le peu de licenciés, un certain nombre des pratiquants doivent estimer que le mouvement sportif ne répond pas à leurs attentes. Les gens ont de plus en plus envie de pratiquer le sport de loisirs et non plus de compétition, ce qui n'est pas forcément intégré par les fédérations. Il faut aussi s'interroger sur le modèle économique des structures qui attendent beaucoup des subventions, alors qu'elles ne sont pas les seules voies de financements possibles. Il faut garder le projet, qui est le moteur, mais il faut l'adapter à la société.

Madame Sylvie HIRTZIG - Directrice régionale DRJSCS Centre-Val de Loire explique que le CROS est son partenaire régulier et que le sport en France n'existe pas sans le mouvement sportif, donc Jeunesse et Sport vit avec le mouvement sportif. Le mouvement sportif et l'État partagent la même vision des valeurs du sport : tous ont conscience qu'il y a plusieurs types de populations. L'objectif est de faire du sport dans le cadre du plaisir, du bien-être, de la reconnaissance, de la connaissance de l'autre, etc. Il faut donc travailler sur le sport loisir qui procure plaisir, épanouissement personnel, valeur sociale. Elle remercie ses collaborateurs de la DRJSCS et des DDCS et des DDCSPP ainsi que les inspecteurs à l'action

sanitaire et sociale ou les personnes travaillant dans l'action sanitaire et sociale et souligne qu'il faut continuer à associer l'ARS, les conseils départementaux et conseils régionaux pour pérenniser l'action.

Madame Annick VILLANFIN, membre du public - inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la DRJSCS, explique qu'elle a participé au projet DIPS, qui l'intéresse pour beaucoup de raisons. Elle cherchait un projet qui relie les valeurs du sport, de l'éducation populaire et le lien social. Concernant les licences et les clubs elle se demande si une approche plus large ne serait pas possible. Pour les publics auxquels ce projet s'adresse, avant de penser club, il faut peut-être penser à d'autres structures qui feraient peut-être tomber certaines barrières.

Madame Delphine DORLENCOURT - URIOPSS, présente l'URIOPSS qui est une union d'associations intervenant auprès des publics vulnérables : de la petite enfance aux personnes âgées, de personnes handicapées, en situation d'exclusion dans les domaines du logement, de l'emploi ou d'autres choses. L'URIOPSS est aussi concernée par tout ce qui est soin et aide à domicile ; soit 210 associations en région Centre, ce qui représente 550 établissements. Avant le dispositif de DIPS il y avait des initiatives, des actions mises en place. Elles étaient le fait de certaines personnes, des administrateurs ou des équipes. L'objectif de ces associations est de faire en sorte que le public accueilli fasse partie de la société. Le levier utilisé par ces centaines d'établissements est le partage d'expériences. C'est le même principe au niveau national : l'URIOPSS essaie, avec les moyens dont il dispose, de faciliter les choses pour les établissements. Son rôle est également de faire le lien avec les autorités et les financeurs. Certains des intervenants ici

présents font partie du réseau URIOPSS. Le DIPS est très intéressant pour les personnes mais il suscite beaucoup de questions sur la suite de l'expérimentation, sur les aboutissements, il s'agit de savoir comment le pérenniser.

Delphine DORLENCOURT souligne qu'avoir accès à ce type d'activité et de loisir aide à être citoyen à part entière. Elle souligne que le coût financier est un frein. Bien que certaines régions mettent en place des dispositifs d'aide à la prise de licence pour essayer de réduire les coûts, les freins persistent. Il y a également des freins psychologiques. Peut-on s'accorder un loisir quand on n'a pas d'emploi ? Le regard de la société fait qu'on se dit qu'on n'a pas forcément le droit, et on se censure. Il faut faire un gros travail là-dessus. Certaines personnes n'osent pas y aller parce que c'est difficile d'aller vers des gens qu'on ne connaît pas quand on n'est pas bien soi-même. L'Auvergne essaie de mettre une stratégie progressive pour emmener vers les clubs. Et ça se fait par étapes : tout d'abord la pratique de l'entre-soi dans la structure d'accueil, puis en collaboration avec un club voisin dans un créneau à part, puis sur un créneau classique. Mais cela fonctionne très rarement. Le troisième frein est la pause estivale des clubs qui ne favorise pas la continuité de la pratique : on s'est aperçu que les personnes ne se réinscrivent pas à la rentrée suivante. Quoi qu'il en soit, l'accès au club ne doit absolument pas être l'objectif principal ; il faut rester sur l'épanouissement personnel, et sur un outil d'aide aux travailleurs sociaux.

Monsieur Adil EL OUADEHE - Directeur technique national adjoint de l'UFOLEP, explique que l'expérimentation régionale en Centre-Val de Loire est exemplaire. Il revient sur la structuration du dispositif et la collaboration entre des réseaux, des secteurs d'activités qui

n'appartiennent pas au même monde et ne partagent pas forcément le même ADN. Ce sont des initiatives comme celle-ci qui donnent sens aux projets politiques et aux actions pouvant être menées. C'est une démarche exemplaire dans le sens où il s'agit d'une approche à la fois pluridisciplinaire, transversale et qui place réellement le bénéficiaire au centre du projet.

Il faut faciliter le travail des acteurs de terrain. Il faut modéliser l'expérience sur le plan économique afin de pouvoir inscrire le projet dans le temps. Il faut définir le modèle d'intervention également. À partir de l'expérience de la région Centre il faut faciliter le travail d'autres territoires en partant des réussites, des choses à éviter, de celles à prendre en compte. La question est « comment développer ces projets à l'échelle des territoires ? ». Il y a sur le territoire national des comités régionaux ou départementaux UFOLEP prêts à lancer des projets tels que le DIPS dès qu'ils auront une aide financière, et qui surtout sont dans l'attente de modèles qui vont leur permettre de dupliquer les projets.

Madame Fanny RIABOFF – Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » du ministère chargé des sports explique que, dans le guide, la problématique de la licence a été abordée car il a d’abord semblé que la finalité des projets d’inclusion sociale est d’amener les gens à revenir vers le milieu ordinaire, et la structure la plus connue pour cela, dans le champ du sport, c’est le club.

En fin de compte, les rédacteurs du guide ont pris conscience que cela ne doit absolument pas être l’objectif principal : Il faut juste aider les gens à pratiquer s’ils ont envie de pratiquer, et les laisser arrêter s’ils n’en ont plus envie. Il faut de toute façon pérenniser ce genre d’action parce qu’elles sont bénéfiques sur les plans physique, psychologique, et social.

Madame Sylvie HIRTZIG – Directrice régionale DRJSCS Centre-Val de Loire explique que la licence a un coût et qu’il faut trouver des solutions de financement. Le lien avec les centres sociaux en est peut-être une. Il y a un dispositif appelé « Coupon sport » qui avait pour but d’aider les jeunes éloignés des pratiques sportives en leur donnant la possibilité d’entrer dans des clubs et de prendre des licences. Mais ce dispositif fonctionnait moyennement : la prise en charge n’étant pas totale, peu de gens s’y inscrivaient. Elle pense que la barrière psychologique est plus importante que la barrière financière, et qu’il serait possible de trouver, pour cette dernière, des solutions intermédiaires.

Adil EL OUADHE souligne que la licence n’est qu’un outil plus que secondaire à ses yeux : il s’interroge sur la scission entre le sport loisir et le sport de compétition. D’après les chiffres, le volet compétitif est en minorité. Il note que les $\frac{3}{4}$ des pratiquants sportifs cherchent la même chose que les publics touchés, ce qui ramène à la question des clubs. Si le mouvement sportif était structuré au regard des besoins des Français, l’intégration de ces publics dans les clubs serait beaucoup plus simple, et même naturelle, car les attentes sont les mêmes : le plaisir, la rencontre, le rapport au corps.

Les fédérations sportives doivent intégrer ces modes de pratique qui sont les modes majoritaires aujourd’hui en France. C’est ce qui amène justement l’UFOLEP à créer des nouveaux dispositifs affiliation-adhésion. Aujourd’hui des structures à objet non sportif peuvent adhérer à l’UFOLEP car il souhaite les intégrer dans la vie de la fédération. L’objectif étant d’intégrer la présence dans les comités directeurs UFOLEP, des CADA et différents types de structures.



CLÔTURE DU COLLOQUE

Monsieur François LE YONDRE – Sociologue du sport, note que des questions différentes ont été traitées mais à chaque fois revient l'idée que même si le sport plaisir est statistiquement plus sollicité, d'un point de vue symbolique, il reste un modèle dominant quantitativement minoritaire, mais légitime symboliquement. Bien qu'il y a des adhérents, et même des dirigeants, qui cherchent plutôt un sport loisir, l'organisation est orientée vers la compétition, souvent de façon exclusive. Le mouvement sportif doit aussi participer à faire évoluer ses frontières ; c'est-à-dire admettre que les gens peuvent venir dans une perspective qui n'est pas compétitive. Du côté des usagers, la plupart du temps ils ne s'autorisent pas à faire du sport seuls. Il y a un obstacle économique réel mais il est relatif, il est possible de faire du sport dans des conditions élémentaires. Le sport centré sur le plaisir, vue comme une fin en soi, du point de vue symbolique, reste quelque chose de non admis, non légitime et il faut faire un travail de diffusion des représentations et de formation des professionnels et du sport mais aussi des bénévoles car bien souvent quand on va vers les associations, ce sont eux qu'on rencontre.

Madame Sylvie HIRTZIG – Directrice régionale DRJSCS Centre-Val de Loire remercie à nouveau ses collaborateurs. Une journée comme celle-ci donne vraiment des axes de travail. Il y a un vrai travail à faire avec la formation des éducateurs sportifs concernant la prise en charge de publics particuliers, en difficulté. Les remarques qui peuvent être faites dans le monde sportif, où c'est souvent cash, peuvent être quelquefois mal perçues alors que c'est le langage courant des sportifs entre eux. Certains éducateurs sportifs sont prêts, ils ont l'habitude, mais ce n'est pas une généralité. Sylvie HIRTZIG a bien conscience des crédits qui n'augmentent pas, et la situation peut quelquefois être dramatique à certains moments de l'année ou dans certains départements. Elle a bien entendu tous les obstacles économiques et il faut travailler dessus. Tout va être fait pour pérenniser. Il faut continuer, étendre le dispositif. L'important n'est pas le nombre de structures ou le nombre de personnes accueillies, c'est la qualité du service offert, la satisfaction et le mieux-être offerts. Elle remercie tous les intervenants et le public de leur présence.

BIBLIOGRAPHIE

Les documents dont les références sont précédées de * peuvent vous être prêtés par le Pôle ressources « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » ; contactez Emily BARDELLI.

ACTES

* *Sport facteur d'inclusion sociale : professionnels de l'inclusion sociale, quels niveaux d'interventions pour quelles évaluations ?* Actes de la journée technique qui s'est déroulée le 5 juin 2014 à l'INSEP / (Pôle ressources national «Sport, éducation, mixités, citoyenneté» : Aix-en-Provence, 2015).

* *Colloque régional «Insertion et sport»* : Actes des jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport qui se sont déroulés les 2 et 3 avril 2012 à Rennes/ (Association Breizh Insertion Sports (BIS) ; Pôle ressources national «Sport, éducation, mixités, citoyenneté» : Aix-en-Provence, 2013).

* *“La rue, y tomber, y vivre, s'en sortir et ne pas y retomber – Paris 2011 Homeless World Cup”* : Actes du colloque international. 20 - 24 août 2011, Paris / (Lethielleux, 2012).

ÉTUDES ET RAPPORTS

* *La France des invisibles : étude réalisée à la demande de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale* (ONPES). (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) : Paris, 2015).

* *Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique : rapport final d'étude*. (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) : Paris, 2014).

* CHAMBAUD, Laurent. *La coordination de l'observation statistique des personnes sans abri : rapport définitif*. (Inspection générale des Affaires Sociales (IGAS) : Paris, 2007).

LIVRES

BERTAUX Daniel, DELCROIX Catherine, PFEFFERKORN Roland. *Précarités : contraintes et résistances*. (L'Harmattan : Paris, 2014).

DEQUIRE Anne-Françoise, JOVELIN Emmanuel. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*. (Presses de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) : Rennes, 2009).

DEJOURS Christophe. *Souffrance en France : la banalisation de l'injustice sociale*. (Éditions du Seuil : Paris, 1998).

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

* LOUFTI Mohamed. *Le dojo du karaté-do : un espace de socialisation pour un jeune de la rue ?* (Montréal, 2011).

PÉRIODIQUES

* *Nouvelle gestion sociale des SDF*. Le Sociographe, numéro 48 (Nîmes : Champ social éditions, 2014).

* *Les jeunes vulnérables face au système d'aide publique*. Agora débats/jeunesse, numéro 62 (Paris : Presses de Sciences Po, 2012).

ARTICLE

* BONNEVILLE Laëtitia. « *Le sport, malgré la précarité* ». En jeu, une autre idée du sport, numéro 18, 2015.

www.semc.sports.gouv.fr

